

Liste de contrôle pour l'analyse des risques liés à l'utilisation de CPT, à l'intention des responsables d'exploitation

Préalpage, alpage

Nom du réalpage, nom de l'alpage

N° d'exploitation/n° de parcelle estivage

Si vous répondez NON à l'une des questions suivantes, prévoyez les mesures nécessaires. Notez-les au dos de cette fiche.

- | | | |
|---|-----|-----|
| 1. Les mesures prévues dans l'analyse globale des risques sont-elles toutes mises en œuvre ? | Oui | Non |
| 2. Les expériences positives et négatives faites avec les CPT au cours des années précédentes sont-elles prises en compte ? | Oui | Non |
| 3. Toutes les surfaces de pâturage dans lesquelles travaillent les CPT ont-elles été évaluées assez à l'avance en prenant en compte les éventuels changements (nouveaux bergers, nouvelle gestion des pâturages, nouveaux exploitants, nouveaux propriétaires, nouveaux chiens, autres animaux de rente, etc.) et nouveaux risques (nouveaux circuits ou offres touristiques, etc.) ? | Oui | Non |
| 4. Les changements d'exploitation survenus sur les parcelles voisines et susceptibles d'influencer le comportement des chiens de façon négative (ex. autres animaux de rente, nouveaux exploitants) sont-ils pris en compte dans l'analyse des risques ? | Oui | Non |
| 5. En cas de facteurs dérangeants récurrents qui influencent les CPT de façon négative, existe-t-il une stratégie d'amélioration (si nécessaire en accord avec le conseiller spécialisé en CPT) ? | Oui | Non |
| 6. Une évaluation des risques est-elle effectuée pour les surfaces de pâturage utilisées de façon temporaire et spontanée ? | Oui | Non |
| 7. Les voisins proches du pâturage sont-ils informés de façon personnalisée, avant la mise en pâture, sur la présence des CPT et sur le comportement adéquat à adopter en leur présence ? | Oui | Non |
| 8. Y a-t-il une solution alternative si jamais les CPT doivent être éloignés du pâturage à cause de l'émergence soudaine de conflits ? | Oui | Non |
| 9. Les enclos fixes et mobiles en place sont-ils en bon état et garantissent-ils une sécurité de garde pour les animaux de rente ? | Oui | Non |
| 10. Y a-t-il des mesures de protection des troupeaux alternatives pour les surfaces sur lesquelles les CPT ne peuvent être employés ? | Oui | Non |
| 11. Les responsabilités et les conditions de remplacement sont-elles clairement organisées pour la gestion des CPT et les personnes concernées, en particulier en cas de présence d'un berger, ont-elles l'habitude de gérer des CPT ? | Oui | Non |
| 12. Les détenteurs et responsables des CPT sont-ils tous sur place, en cas de rassemblement de plusieurs CPT ? | Oui | Non |
| 13. La meute nouvellement constituée (CPT et autres chiens) est-elle sous surveillance sur place ? | Oui | Non |
| 14. Y a-t-il suffisamment de temps pour s'occuper de façon adéquate des chiens dans le pâturage ? | Oui | Non |
| 15. Les mesures à adopter en cas de chaleurs des CPT sont-elles clairement réglées ? | Oui | Non |
| 16. Les chiens de bergers (les siens et ceux du groupement de bergers) sont-ils accoutumés aux CPT et sous contrôle à tout moment ? | Oui | Non |
| 17. Les CPT ont-ils été habitués à l'avance à se nourrir avec des distributeurs automatiques sur les pâturages, en l'absence de bergers ? | Oui | Non |
| 18. L'emplacement des points d'alimentation et d'hydratation est-il défini et éloigné des chemins ? | Oui | Non |
| 19. Le changement de pâturage peut-il se faire sans danger (à pieds, en bétailière, etc.) ? | Oui | Non |
| 20. Les éventuels panneaux d'information et/ou de déviation sont-ils fixés sur les sites prévus en temps voulu ? | Oui | Non |
| 21. Toutes les feuilles plastifiées à fixer aux panneaux d'information sont-elles à disposition et leur pose (changement de carte) est-elle organisée ? | Oui | Non |
| 22. Y a-t-il suffisamment de panneaux de signalisation CPT ainsi que de matériel de fixation adapté et les modalités de montage et de démontage sont-elles organisées ? | Oui | Non |
| 23. La documentation sur les CPT (prospectus, BD) est-elle distribuée à tous les endroits pertinents ? | Oui | Non |
| 24. Lors de la tenue d'événements touristiques ou sportifs dans le secteur de travail des CPT, les organisateurs sont-ils contactés bien à l'avance ? | Oui | Non |

Plan d'action

Si vous avez répondu NON à l'une ou à plusieurs des questions, notez les mesures nécessaires.

N°	Mesure à réaliser	Date butoir	Personne responsable	Réalisé le (date)

Contacts importants

Préposé cantonal à la protection
des troupeaux

Conseiller spécialisé en chien
de protection des troupeaux

Responsable des sentiers pédestres

Garde-faune

Date (complété le)

Nom et signature
